

**AQTr**  
L'expertise en transport

**60<sup>e</sup> CONGRÈS  
de L'AQTr**



**28 AVRIL  
2026**

CENTRE DE CONGRÈS  
DE SAINT-HYACINTHE

**APPEL DE  
CANDIDATURES**





## CONTEXTE

Les Grands Prix d'excellence en transport de l'AQTr sont un événement annuel qui vise à souligner les réalisations remarquables dans le domaine des transports au Québec.

À travers plusieurs catégories, ces prix récompensent des projets innovants, durables et porteurs, ainsi que des professionnels qui contribuent de façon significative à l'avancement du secteur. En valorisant les meilleures pratiques et en mettant en lumière les initiatives inspirantes, l'AQTr encourage l'excellence, le partage des connaissances et le développement d'un réseau dynamique d'acteurs engagés dans la transformation des transports.

Lancés il y a près de 20 ans, les Grands Prix d'excellence en transport célèbrent aujourd'hui leur 17<sup>e</sup> édition, au cours de laquelle plusieurs prix sont remis chaque année, dont le prestigieux Prix Josef-Hode-Keyser, décerné depuis 1986.

La remise des prix se déroule dans le cadre du Congrès annuel de l'AQTr, qui réunit plus de 700 participants autour des grandes innovations et projets structurants du secteur.

**AQTr**  
L'expertise en transport



# GRANDS PRIX D'EXCELLENCE



## CATÉGORIE

### MOBILITÉ DURABLE ET DÉPLACEMENTS INTÉGRÉS

Cette catégorie souligne une initiative ou une contribution favorisant une mobilité plus respectueuse de l'environnement, accessible et inclusive. Elle met en valeur des projets qui intègrent efficacement les différents modes de transport, notamment le transport actif et collectif, dans une approche cohérente et durable.

## CATÉGORIE

### INNOVATION, TECHNOLOGIES ET OPTIMISATION

Ce prix récompense une démarche innovante, l'utilisation judicieuse de technologies émergentes ou une amélioration notable des pratiques en matière de planification, de gestion ou d'opérations dans le domaine du transport.

## CATÉGORIE

### INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET PROJETS STRUCTURANTS

Cette catégorie met en valeur des projets d'infrastructures majeurs ou structurants ayant un impact significatif sur le réseau de transport, l'organisation du territoire ou la qualité des services offerts aux usagers.

## CATÉGORIE

### SÉCURITÉ DES USAGERS

Ce prix reconnaît une initiative, une recherche ou une intervention ayant contribué à améliorer la sécurité des usagers de la route, qu'ils soient piétons, cyclistes, automobilistes ou usagers du transport collectif.



## GRILLE D'ÉVALUATION ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

### Critères d'admissibilité :

- L'organisation candidate doit être membre de l'AQTr.
- Le projet doit avoir été réalisé au Québec au cours des trois (3) dernières années.
- Le projet ne doit jamais avoir remporté un Grand Prix d'excellence de l'AQTr.
- Toutefois, une candidature peut être acceptée si le projet a déjà été soumis sans avoir remporté de prix ou s'il présente de nouveaux éléments significatifs.
- Respecte l'objectif et les critères de la catégorie dans laquelle il s'insère.
- Est conforme aux règlements et lois en vigueur.



## GRANDS PRIX D'EXCELLENCE

### GRILLE D'ÉVALUATION

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 20 % | <b>Pertinence et portée du projet :</b> Le projet se distingue par la clarté de ses objectifs, la qualité de sa planification et de sa mise en œuvre, ainsi que par l'ampleur de ses retombées mesurables sur l'environnement, l'économie, la société et les usagers. Il présente une valeur ajoutée claire, une approche novatrice, et intègre des actions concrètes visant à améliorer l'offre de services, à encourager des comportements sécuritaires ou à mieux communiquer avec les parties prenantes. |
| 20 % | <b>Analyse des besoins et cohérence de la solution proposée :</b> Le projet repose sur une analyse rigoureuse des besoins du milieu ou des usagers. Il démontre une cohérence forte entre la problématique identifiée, les objectifs poursuivis et les solutions mises en œuvre. La pertinence de l'intervention est bien justifiée.                                                                                                                                                                         |
| 15 % | <b>Retombées mesurables et alignement avec les objectifs collectifs :</b> Le projet démontre des retombées concrètes et mesurables sur l'amélioration de la mobilité, la qualité de vie des usagers ou la performance des réseaux. Il appuie une transition vers des comportements plus durables et s'appuie sur des outils efficaces pour évaluer ses impacts.                                                                                                                                              |
| 15 % | <b>Innovation et intégration dans la mise en œuvre :</b> Le projet se distingue par l'intégration d'éléments innovants sur les plans technique, environnemental ou territorial. Il met en œuvre des technologies ou approches novatrices adaptées au contexte, démontrant fiabilité, sécurité et potentiel d'impact. L'innovation est présente de façon concrète et cohérente dans les différentes composantes du projet.                                                                                    |
| 15 % | <b>Intégration des principes de développement durable :</b> Le projet intègre de façon tangible les principes du développement durable, que ce soit sur les plans environnemental, social ou économique. Il favorise des solutions durables et responsables, adaptées aux défis actuels et futurs du secteur de la mobilité.                                                                                                                                                                                 |
| 10 % | <b>Concertation et collaboration avec les parties prenantes :</b> Le projet se démarque par la qualité de la consultation, de la collaboration et de l'implication des parties prenantes (résidents, partenaires locaux, organisations, etc.) tout au long de son élaboration et de sa réalisation. Il valorise les partenariats et favorise une approche concertée adaptée au milieu.                                                                                                                       |
| 5 %  | <b>Qualité de la présentation :</b> La clarté, la structure et la qualité générale du dossier peuvent être prises en compte à titre indicatif, notamment pour départager des candidatures égales. Ce critère n'est pas évalué officiellement, mais un dossier négligé pourrait nuire à la compréhension du projet.                                                                                                                                                                                           |



## PRIX SPÉCIAUX



### CATÉGORIE JEUNE PROFESSIONNEL·LE INSPIRANT·E

Ce prix souligne la contribution remarquable d'une jeune professionnel·le de la relève en transport qui s'est distinguée par la qualité de ses interventions dans un projet en entreprise. Il ou elle se démarque par son expertise, son esprit d'équipe, son leadership, ainsi que par sa capacité à proposer des solutions novatrices dans une perspective de développement durable.

### CATÉGORIE JOSEF-HODE-KEYSER

Ce prestigieux prix rend hommage au Dr Josef-Hode-Keyser, président fondateur de l'AQTr, ingénieur, chercheur et professeur à Polytechnique Montréal, reconnu pour son travail, son énergie et son dévouement. Décerné depuis 1986, il souligne la contribution exceptionnelle d'un Québécois ou d'une Québécoise dans le domaine des transports. Il vise à reconnaître une découverte marquante ou une carrière remarquable, ainsi que des services éminents et soutenus ayant eu un impact significatif sur la société québécoise dans ce secteur.

### CATÉGORIE GUY-PARÉ

Ce prix reconnaît l'engagement exceptionnel d'une directeur·trice des Tables d'expertise de l'AQTr. Il souligne sa contribution soutenue à l'animation, au rayonnement et à l'enrichissement des travaux de la Table, ainsi que son dévouement à faire avancer les connaissances et les pratiques dans le domaine des transports. Ce prix met également en valeur son engagement actif envers la mission et le développement de l'AQTr.

### CATÉGORIE COUP DE COEUR DU PUBLIC

Ce prix est remis à l'une des finalistes, toutes catégories confondues, ayant su capter l'attention et l'enthousiasme du public. Il met en lumière une réalisation inspirante, accessible et mobilisatrice, choisie par les congressistes parmi l'ensemble des projets finalistes.



## GRILLE D'ÉVALUATION ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

### Critères d'admissibilité :

- La personne candidate doit avoir 35 ans et moins avec 5 ans et moins d'expérience professionnelle dans son domaine.
- La personne candidate ne doit jamais avoir remporté le Grand Prix d'excellence Jeune Professionnel·le Inspirant·e de l'AQTr.



## JEUNE PROFESSIONNEL·LE INSPIRANT·E

### GRILLE D'ÉVALUATION

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 35 % | <b>Compétences, habiletés et parcours professionnel :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|      | Le candidat ou la candidate se distingue par la solidité de son parcours professionnel, la diversité de ses expériences, ainsi que par ses compétences techniques, humaines ou stratégiques. On évalue ici son évolution dans le domaine du transport, sa polyvalence, son engagement professionnel et sa capacité à livrer des résultats de qualité. |
|      | <b>Leadership et niveau d'intervention dans le projet :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|      | Le candidat ou la candidate a exercé un rôle actif, structurant ou mobilisateur au sein d'un projet. Ce critère vise à évaluer son degré d'autonomie, sa capacité à influencer ou orienter les travaux, ainsi que son leadership dans la prise de décisions, la coordination ou la mobilisation des équipes.                                          |
|      | <b>Défis relevés dans le cadre de la réalisation du projet :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 20 % | Le jury évalue ici la capacité du candidat à faire face à des enjeux complexes, des imprévus ou des contraintes, qu'ils soient techniques, organisationnels ou humains. On valorise la manière dont il ou elle a su s'adapter, persévérer et trouver des solutions efficaces dans un contexte réel.                                                   |
| 20 % | <b>Impact positif sur ses pairs et sur le projet :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 15 % | Le candidat ou la candidate se démarque par son influence positive sur son environnement professionnel. Ce critère tient compte de sa capacité à favoriser un bon climat de travail, à inspirer ses collègues, à contribuer à la réussite collective et à laisser une trace marquante dans le projet ou l'organisation.                               |
| 10 % | <b>Contribution à l'élaboration de solutions novatrices et durables :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|      | Ce critère vise à reconnaître la capacité du candidat à proposer ou intégrer des approches innovantes, responsables ou durables dans le cadre du projet. On évalue l'originalité de ses idées, leur pertinence, leur applicabilité et leur alignement avec les objectifs du développement durable.                                                    |



## GRILLE D'ÉVALUATION ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

### Critères d'admissibilité :

- La personne candidate a œuvré de manière significative dans le domaine des transports au Québec.
- Sa contribution s'inscrit dans une perspective d'innovation, de développement ou d'amélioration des pratiques dans le secteur.
- Sa carrière présente un impact concret, reconnu et durable sur le milieu professionnel ou la société québécoise.
- La personne candidate ne doit pas avoir déjà reçu le prix Josef-Hode-Keyser par le passé.
- Le dossier de candidature est complet (incluant un CV à jour et un texte de présentation ou lettre de motivation).
- La candidature a été soumise par une personne tierce ou par la personne elle-même, conformément aux règles établies.



## PRIX JOSEF-HODE-KEYSER

### GRILLE D'ÉVALUATION

35 %

**Impact sur le milieu des transports :** Évalue l'influence significative de la personne candidate sur le domaine des transports au Québec.

- La portée et l'ampleur de ses réalisations professionnelles ;
- Le caractère structurant ou durable de ses contributions ;
- La reconnaissance obtenue dans le milieu.

20 %

**Leadership et rayonnement professionnel :** Mesure la capacité de la personne à mobiliser et influencer son milieu, ainsi que son rayonnement dans le secteur.

- Rôle moteur ou inspirant ;
- Influence exercée à différents niveaux (provincial, national, international) ;
- Participation à des événements, publications ou prises de parole.

20 %

**Innovation et avancement des pratiques :** Évalue l'apport de la personne à l'évolution ou à l'amélioration des pratiques dans le domaine du transport.

- La mise en œuvre de solutions ou approches novatrices ;
- La contribution à des projets ou outils innovants ;
- L'influence de ses idées sur le changement.

15 %

**Engagement professionnel et associatif :** Mesure l'implication de la personne au sein du secteur, au-delà de ses fonctions professionnelles.

- L'implication dans des comités, tables, événements ou organismes ;
- Le soutien à la relève ou au partage de connaissances ;
- Le bénévolat ou les actions structurantes.

10 %

**Caractère inspirant du parcours :** Met en valeur le parcours humain, les qualités personnelles ou l'exemplarité de la personne candidate.

- Sa persévérance ou sa capacité à surmonter des obstacles ;
- Son influence positive ;
- L'inspiration qu'elle suscite auprès des collègues ou partenaires.



## GRILLE D'ÉVALUATION ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

### Critères d'admissibilité :

- Être directeur-trice ou directeur-trice adjoint-e d'une Table d'expertise de l'AQTr.
- Avoir déjà occupé le rôle de directeur-trice ou directeur-trice adjoint-e d'une Table d'expertise de l'AQTr.
- Être membre d'une table ou avoir été membre



## PRIX GUY-PARÉ

### GRILLE D'ÉVALUATION

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 30 % | <b>Implication au sein de l'AQTr et de la Table d'expertise à titre de directeur-trice :</b><br>Le candidat ou la candidate démontre une implication soutenue, active et constante dans les activités de sa Table d'expertise. Cela inclut la participation aux rencontres, l'organisation d'activités ou d'événements, la rédaction de contenus ou la mobilisation des membres.                 |
| 25 % | <b>Contribution au rayonnement de l'AQTr et au transfert de connaissances :</b><br>Le candidat ou la candidate contribue activement à la diffusion de l'expertise de sa Table à l'extérieur de l'AQTr (colloques, publications, formations, partenariats, etc.) et à faire connaître les enjeux du transport au Québec. Il ou elle agit comme ambassadeur-drice de sa Table et de l'Association. |
| 20 % | <b>Leadership, esprit collaboratif et mobilisation des membres :</b><br>Le leadership du candidat se manifeste par sa capacité à mobiliser les membres de sa Table, à favoriser un climat de collaboration et à faire avancer les projets collectifs.                                                                                                                                            |
| 15 % | <b>Retombées concrètes des actions menées au sein de la Table :</b><br>Ce critère mesure l'impact tangible des actions portées ou appuyées par le candidat : production de livrables, contribution à un plan d'action, avancement des pratiques dans le secteur, rayonnement d'un sujet clé, etc.                                                                                                |
| 10 % | <b>Engagement envers les valeurs de l'AQTr :</b><br>Le candidat ou la candidate incarne les valeurs de l'AQTr, soit le partage des connaissances, l'innovation, la rigueur, la collaboration et le service à la collectivité.                                                                                                                                                                    |





# SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

## IMPORTANT À NOTER :

- Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 10 décembre 2025 à 16h00 par le [formulaire de dépôt du dossier de candidature](#)
- Un projet ne peut être soumis que dans une seule catégorie de prix.

## ÉLÉMENTS REQUIS POUR DÉPOSER LE DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Court paragraphe d'environ 150 mots décrivant les grandes lignes du projet.
- Document de candidature (Proposition d'un gabarit de rédaction à la section suivante)
- Formulaire d'autorisation du donneur d'ouvrage (cas échéant)
- Entre 5 et 10 supports visuels (Images, vidéos mettant en valeur votre projet en haute définition)
- Pour la catégorie **Jeune Professionnel·le Inspirant·e** seulement :
  - Curriculum vitae
  - Témoignage écrit d'un mentor ou d'un supérieur
  - Formulaire d'autorisation de l'employeur



**DATE LIMITE POUR SOUMETTRE  
VOTRE CANDIDATURE :**

**10 DÉCEMBRE 2025  
À 16H00**



## RÉDACTION DE SON DOSSIER DE CANDIDATURE

Afin de faciliter le travail du comité d'évaluation, le dossier de candidature de votre projet devrait comprendre les éléments suivants :

Format recommandé : document Word de maximum 5 pages, incluant :

- Le titre du projet
- Le nom de l'organisation
- Une description du projet structurée autour des critères d'évaluation ci-dessous



## STRUCTURE SUGGÉRÉE DU DOCUMENT DE CANDIDATURE

|                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b><br><b>Présentation générale du projet</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Titre du projet</li> <li>• Nom de l'organisation / partenaires</li> <li>• Brève mise en contexte</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>2</b><br><b>Pertinence et portée du projet</b>                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les objectifs du projet</li> <li>• L'étendue des interventions (portée géographique, nombre d'utilisateurs touchés, etc.)</li> <li>• L'apport du projet selon la catégorie visée (ex. : intégration de modes actifs pour « Mobilité durable », amélioration d'un axe stratégique pour « Infrastructures », etc.)</li> </ul> |
| <b>3</b><br><b>Analyse des besoins et cohérence de la solution proposée</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contexte et les besoins identifiés (problématique, enjeux, consultations, données, etc.)</li> <li>• Pourquoi le projet y répond adéquatement</li> </ul>                                                                                                                                                                  |
| <b>4</b><br><b>Retombées mesurables et alignement avec les objectifs collectifs</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les impacts concrets du projet (mobilité, qualité de vie, fluidité, gestion, accessibilité, etc.)</li> <li>• Les outils ou indicateurs utilisés pour évaluer les résultats</li> <li>• En quoi le projet contribue aux cibles gouvernementales (ex. : réduction GES, Vision Zéro, Plan de mobilité, etc.)</li> </ul>         |
| <b>5</b><br><b>Innovation et intégration dans la mise en œuvre</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les éléments novateurs intégrés au projet (technologie, méthodes, matériaux, processus, etc.)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>6</b><br><b>Intégration des principes de développement durable</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mesures ou choix intégrés pour limiter les impacts environnementaux</li> <li>• Les retombées sociales (accessibilité, inclusion, équité, santé)</li> <li>• Les bénéfices à long terme pour la collectivité et la durabilité de l'initiative</li> </ul>                                                                  |
| <b>7</b><br><b>Concertation et collaboration avec les parties prenantes</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires impliqués et leur rôle</li> <li>• Les processus de consultation/collaboration (ex: citoyens, municipalités, ministères, etc.) sur la même ligne</li> </ul>                                                                                                                                                  |

\*Les éléments identifiés ci-dessus sont fournis à titre indicatif uniquement. Ils ne sont pas obligatoires et visent simplement à guider la rédaction du dossier de candidature, selon la nature et les particularités de votre projet.





**L'expertise en transport**

---

Association québécoise des transports

Bureau Montréal  
514 523-6444

[aqtr.com](http://aqtr.com)

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux !



## RENSEIGNEMENTS

---

Pour toute question en lien avec les candidatures, n'hésitez pas à nous contacter :

**>> [congres@aqtr.com](mailto:congres@aqtr.com)**